



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAA INDRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°36-2018-094

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2018

# Sommaire

## **Direction Départementale des Territoires**

36-2018-11-15-003 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires (4 pages) Page 3

36-2018-11-15-004 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire aux agents de la direction départementale des territoires (4 pages) Page 8

## **Préfecture de l'Indre**

36-2018-11-14-006 - Arrêté portant subdélégation de signature (2 pages) Page 13

Direction Départementale des Territoires

36-2018-11-15-003

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la  
direction départementale des territoires



## PREFET DE L'INDRE

### **ARRÊTÉ N°** portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires

#### **La directrice départementale des territoires**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté n° 36-2018-07-10-002 du 10 juillet 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Indre ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 27 septembre 2018 portant nomination de Madame Florence COTTIN, en qualité de directrice départementale des territoires de l'Indre à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018 portant délégation de signature à Madame Florence COTTIN, en qualité de directrice départementale des territoires de l'Indre ;

#### **ARRÊTE**

**Article 1er** – Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom de la directrice départementale des Territoires de l'Indre, en cas d'absence ou d'empêchement, les actes mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018 à :

1.1 – Monsieur le directeur départemental des territoires adjoint :

Monsieur Rémy LAURANSON  
Ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts

1.2 – Monsieur le secrétaire général mesdames et messieurs les chefs de service & madame et messieurs les chefs de service adjoints :

Monsieur Benoît BELLET  
Attaché principal d'administration de l'État  
Secrétaire général (SG)  
cadre d'astreinte

**Article 2** – Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs attributions normales ou à titre d'intérimaire au sein de la direction départementale des territoires, et selon les modalités définies en annexe :

2.1 – Mesdames et messieurs les chefs de service & madame et messieurs les chefs de service adjoints

Madame Hélène CATALIFAUD-RICOUARD  
Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts  
Chef du service planification risques eaux nature (SPREN),  
cadre d'astreinte

**Monsieur Jean-Paul DARGON**  
Ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1<sup>er</sup> groupe  
Chef du service habitat et construction (SHC),  
cadre d'astreinte

**Madame Catherine DUFFOURG**  
Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement  
Chef du service d'appui aux territoires ruraux (SATR),  
cadre d'astreinte

**Monsieur Benoît POUGET**  
Ingénieur divisionnaire des travaux public de l'État  
Chef du service d'appui transversal et transition énergétique (SATTE),  
cadre d'astreinte

**Monsieur Christophe AUFRERE**  
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État  
Adjoint au chef du SPREN,  
cadre d'astreinte

**Monsieur Patrick AYMARD**  
Ingénieur divisionnaire des travaux public de l'État  
Adjoint au chef du SATTE,

**Madame Christine RODRIGUEZ**  
Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement  
Adjointe au chef du SPREN,  
cadre d'astreinte

**Monsieur Sylvain ROUET**  
Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement  
Adjoint au chef du SATR/ unité du développement agricole et rural,  
cadre d'astreinte

**2.2 – Mesdames et messieurs les responsables d'unité et cadres intermédiaires :**

**SATTE :**

**Madame Chantal BAROUTY**  
Technicienne supérieure en chef du développement durable  
SATTE / unité instruction et contrôle

**Monsieur Maxime GOURRU**  
Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement  
SATTE/ réseau territorial,  
cadre d'astreinte

**SHC :**

**Monsieur Michel CERES**  
Ingénieur des travaux publics de l'État  
SHC/ unité ville habitat logement,  
cadre d'astreinte

**Monsieur Nicolas TALBOT**  
Technicien supérieur en chef du développement durable  
SHC/ unité qualité de la construction

**SPREN :**

**Monsieur Laurent CHAVIGNAUD**  
Technicien supérieur en chef du développement durable  
SPREN/ unité risques / pôle sécurité coordination routière  
cadre d'astreinte

**Monsieur Thierry DUBOIS**  
Technicien supérieur en chef du développement durable  
SPREN/ unité eau  
cadre d'astreinte

**Monsieur Titouan FLAUX**  
Ingénieur des travaux publics de l'État  
SPREN/ unité nature

**Monsieur André ROSA**  
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle  
SPREN/ unité risques  
cadre d'astreinte

**Monsieur Jean-Paul SABATIER**  
Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure  
SPREN/ unité risques / pôle prévention des risques  
cadre d'astreinte

**Monsieur Patrick TAILLEUR**  
Ingénieur des travaux publics de l'État  
SPREN/ unité risques,  
cadre d'astreinte

**SATR :**

**Madame Patricia ROUET**  
Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement  
SATR/ unité agro-environnement – forêt - chasse

**2.3 – Le cadre d'astreinte, tel que désigné par le tableau de roulement.**

**Article 3** - Lorsqu'un agent visé ci-dessus est chargé de l'intérim d'un autre agent il bénéficie pour la durée de l'intérim des délégations de signature consenties à ce dernier.

**Article 4** - L'arrêté n° 36-2018-10-09-001 du 9 octobre 2018 donnant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre est abrogé.

**Article 5** – Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des fonctionnaires délégataires.

Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice départementale des territoires

  
Florence COTTIN

**ANNEXE**

**Actes pouvant être signés par les agents de la direction départementale des territoires nommément désignés dans l'arrêté de subdélégation de signature**

AGENTS DE LA D.D.T.		ACTES POUVANT ETRE SIGNÉS SUIVANT LA CODIFICATION de l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018
FONCTIONS	SERVICE / UNITE	
Chefs de service et leur adjoint	SATTE	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1b1, 1d2, 5a1 à 5a4 et 5b1, 7a1 et ensemble des actes des chapitres VI
	SPREN	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1b1, 1d1, 1d2, 1d3, 7a1 et ensemble des actes des chapitres II, III, IX 10b8, 10c1 à 10c3 et 10d1 à 10d6
	SHC	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1d1, 1d2, 7a1 et ensemble des actes du chapitre IV
	SATR	1a1 (C.A. & R.T.T. uniquement), 1a5, 1a6, 1d1, 1d2, 5c1, 5c2, 7a1, et ensemble des actes des chapitres VIII et XI 10a1 à 10a7, 10b1 à 10b14
Responsables d'unité ou cadres intermédiaires	SPREN/RISQUES	2a1, 2a2, 2a4, 2a5.
	SPREN/RISQUES/POLE SECURITE ET COORDINATION ROUTIERE/ POLE PREVENTION DES RISQUES/MISSION GESTION DE CRISE ET DEFENSE	2a1 (sauf transports exceptionnels de 3ème catégorie), 2a2, 2a4, 2a5.
	SPREN/EAU	3a2, 3a3, 3a4, 3a7, 3a10, 3a17, 3a18
	SPREN/NATURE	9a5 (inventaires piscicoles), 9a9 (concours de pêche), 10c3 (autorisation R412-1 transport détention temporaire d'espèces non domestiques)
	SATTE/INSTRUCTION ET CONTROLE	1d1, 1d2, 5a1 à 5a4 et 5b1
	SHC/QUALITE CONSTRUCTION	4b1, 4b2, 4b3 7a1 – dans la limite de 50 000 €
	SHC/VILLE HABITAT LOGEMENT	4a1
SATR/AGRO ENVIRONNEMENT FORET CHASSE	10b2 à 10b8 et 10b14	
Cadre d'astreinte	Agents dans le cadre de leur astreinte	2a3

# Direction Départementale des Territoires

36-2018-11-15-004

Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire aux agents de la direction départementale des territoires



PREFET DE L'INDRE

## ARRÊTÉ N°

portant subdélégation de signature  
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire  
aux agents de la direction départementale des territoires

**La directrice départementale des territoires**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU la circulaire MEEDDM n° 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 27 septembre 2018 portant nomination de Madame Florence COTTIN, en qualité de directrice départementale des territoires de l'Indre à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

VU l'arrêté n° 36-2018-07-10-002 du 10 juillet 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Indre ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018 portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à Madame Florence COTTIN, en qualité de directrice départementale des territoires de l'Indre ;

## ARRÊTE

**Article 1er :** Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Rémy LAURANSON, directeur départemental des territoires adjoint, et à Monsieur Benoît BELLET, secrétaire général, à l'effet de signer les actes pour lesquels délégation a été donnée à Madame Florence COTTIN par l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, agissant comme gestionnaire dans le cadre de leurs attributions et compétences normales ou à titre d'intérimaire au sein de la direction départementale des territoires, à l'effet de signer :

- les propositions d'engagements juridiques auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;

sur les budgets opérationnels de programme relevant de leur service :

Nom/qualité	BOP
Monsieur Benoît POUGET Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État Chef du service d'appui transversal et transition énergétique (SATTE)	135 action 7
Monsieur Jean-Paul DARGON Ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1 <sup>er</sup> groupe Chef du service habitat construction (SHC)	135 actions 1, 2, 3 et 4
Madame Catherine DUFFOURG Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement Chef du service d'appui aux territoires ruraux (SATR)	149 - 154 206
Monsieur Joël ALGRET Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement SG/Chef de l'unité ressources financières et logistique	113 181 203 207 Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) Etat prévisionnel et pièces de liquidation des dépenses 333 723

Toutes les dépenses imputées sur le titre 3 dont le montant unitaire est supérieur à 90 000 € TTC seront soumises à l'avis du préfet, préalablement à l'engagement, à l'exception des dépenses de fournitures de bureau, de papier, de mobilier, de fournitures informatiques.

**Article 3 :** Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, agissant comme chefs d'unités comptables dans le cadre de leurs attributions et compétences normales au sein de la direction départementale des territoires, à l'effet de signer :

- les propositions d'engagements juridiques auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent d'un montant inférieur à 30 000 € ;
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;

sur les budgets opérationnels de programme relevant de leur service d'affectation :

Nom/qualité	BOP
Monsieur Sylvain ROUET Ingénieur Divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement SATR / adjoint au chef de service	149 - 154 206
Madame Émilie PLISSON Attachée d'administration de l'État SATTE / chef de l'unité connaissance et prospective	135 action 7

<b>Monsieur Michel CERES</b> <b>Ingénieur des travaux publics de l'État</b> <b>SHC / chef de l'unité ville habitat logement</b>	<b>135 actions 1, 2, 3 et 4</b>
<b>Madame Françoise BUNLON</b> <b>Secrétaire d'administration et de contrôle du</b> <b>développement durable de classe exceptionnelle</b> <b>SG / adjointe au chef d'unité ressources humaines</b>	<b>215</b>
<b>Madame Patricia VESVRE</b> <b>Secrétaire d'administration et de contrôle du</b> <b>développement durable</b> <b>SG / unité ressources financières et logistique</b>	<b>217</b>
<b>Monsieur Patrice BAILLY</b> <b>Technicien supérieur principal du développement</b> <b>durable</b> <b>SG / chef du pôle logistique – unité ressources</b> <b>financières et logistique</b>	<b>333</b>

La désignation de ces agents ne fait pas obstacle à la nomination d'un intérimaire.

**Article 4 :** Subdélégation de signature est donnée à Madame Florence CARDINAULT, responsable du pôle financier, et Madame Patricia VESVRE, gestionnaire, au sein de l'unité ressources financières et logistique du SG à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Les fiches de réservation de crédits ;
- Les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

**Article 5 :** Les licences Chorus budgétaire, Chorus formulaire et Chorus DT sur la fonction de valideur, sont attribuées à :

- Florence CARDINAULT ;
- Patricia VESVRE.

Les licences Chorus consultation sont attribuées à :

- Joël ALGRET ;
- Philippe CORNETTE ;
- Edith MANDEL ;
- Sarah NUNES LOUREIRO ;
- Sophie RECHMUTH ;
- Flore ROYNEL.

Les licences Chorus formulaire, sur la fonction de saisisseur, sont attribuées à :

- Florence CARDINAULT ;
- Edith MANDEL ;
- Patricia VESVRE.

Les licences Chorus ADS, sur les fonctions de gestionnaire / responsable de recettes, sont attribuées à :

- Chantal BAROUTY ;
- Bernadette IANDRO.

Les profils sur Chorus GALION sont attribués à :

- Michel CERES – Claude VALLAUD en tant qu'administrateur et valideur sur le BOP 135
- Philippe CORNETTE – Flore ROYNEL en tant qu'instructeur local sur le BOP 135

La licence Chorus RE-FX est attribuée à :

- Edith MANDEL.

**Article 6 :** Les cartes d'achat sont attribuées, dans le cadre des restrictions d'utilisation prévues par les textes, à :

- Benoît BELLET ;
- Patrice BAILLY.

**Article 7 :** En cas d'intérim, la subdélégation donnée aux responsables indiqués aux articles 2, 3 et 4 s'applique automatiquement à l'intérimaire désigné par décision du directeur départemental des territoires.

**Article 8 :** L'arrêté n° 36-2018-10-04-003 du 4 octobre 2018 donnant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaires aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre est abrogé.

**Article 9 :** Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des fonctionnaires délégataires.

Pour le Préfet et par délégation  
La directrice départementale des territoires

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'Florence Cottin', written over a horizontal line.

Florence COTTIN

Préfecture de l'Indre

36-2018-11-14-006

Arrêté portant subdélégation de signature

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le Préfet de l'Indre, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Indre en date du 12 novembre 2018 accordant délégation de signature à M. Frank MORDACQ, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Indre,

**ARRETE**

**Art. 1.** – La délégation de signature qui est conférée à M. Frank MORDACQ, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 12 novembre 2018 à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Indre, sera exercée par M. Franck POULET, directeur chargé du pôle de la gestion publique, et par Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, chef de la division « missions domaniales » du Loiret.

**Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Laure CHENICLET, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, ou à son défaut par Mme Ségolène CHARRIER, Inspectrice des finances publiques.

**Art. 3.** – Délégation est accordée aux fonctionnaires suivants, à l'effet de signer tous documents relatifs à la gestion des biens mobiliers, aux opérations comptables liées à la cession, la gestion ou la location des biens immobiliers inférieures ou égales à 3 000 € en dépenses et 7 500 € en recettes :

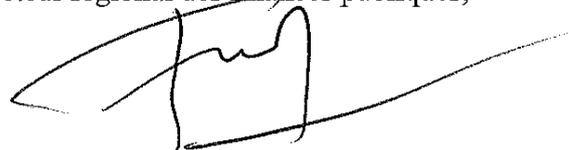
- M. Gérard BLEE, Contrôleur principal des finances publiques,
- M. Gilles FUHRER, Contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Martine COSNUAU, Contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Bernadette VILATTE, Contrôleur principal des finances publiques,
- M. Thierry CADOR, Contrôleur des finances publiques,
- Mme Valérie MEUNIER, Agent administratif des finances publiques de 2ème classe.

**Art. 4** – Le présent arrêté abroge l'arrêté du 01/06/2018.

**Art. 5.** – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 14/11/2018

Pour le Préfet,  
L'administrateur général des finances publiques,  
directeur régional des finances publiques,



Frank MORDACQ